

Fiche conseil

«Prézerwé yo sé respekté kò'u»



Identifier son chien ou son chat est obligatoire



Identifier son chien ou son chat, c'est le doter d'un numéro d'identité sous la peau au moyen d'une puce électronique

La puce électronique ou transpondeur remplace peu à peu le tatouage.

Ainsi, l'animal possède un numéro exclusif enregistré dans un fichier national.



La pose de la puce électronique se fait uniquement par un vétérinaire à gauche du cou de l'animal



La puce électronique se lit à l'aide d'un lecteur spécial dont disposent tous les vétérinaires et les fourrières

Même si la technique évolue, la puce ne permet pas de suivre les déplacements de l'animal.



L'identification des animaux permet de protéger la santé des personnes

- 🐾 En cas de maladie contagieuse, c'est la seule façon d'assurer la traçabilité des animaux.
- 🐾 L'identification est notamment très précieuse en cas de rage.





Voyager avec son animal



Voyager avec son chien ou son chat entre les Départements d'Outre mer ou vers la France métropolitaine implique que l'animal doit :

- ✿ Être identifié par une puce électronique utilisée dans l'État membre expéditeur
- ✿ Respecter les conditions sanitaires établies par la compagnie aérienne par laquelle il voyagera (se renseigner directement auprès de la compagnie aérienne choisie).

Si vous voyagez dans les îles de la Caraïbe, renseignez-vous 5 à 6 mois avant le départ pour connaître les conditions requises.

Attention cas particulier de la Guyane où, suite à la découverte de cas de rage, les chiens et les chats entrant, sortant ou résidant en Guyane doivent être valablement vaccinés contre la rage.



Voyager avec son chien ou son chat vers les autres pays

Renseignez-vous auprès des autorités sanitaires spécifiques du pays de destination ou de son ambassade pour connaître les conditions sanitaires exigées.



Attention
Ramener en fraude un chien lors d'un voyage, c'est risquer aussi de ramener la rage !



Pour plus d'informations, allez sur le site internet anivetrivoyage.com



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque

